

DARACIDE 6248

MICROBISTAT
INDUSTRIEL



DANGER
CORROSIF



DANGER
POISON

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE

Bis(thiocyanate) de méthylène.....9,9%

Contenu: Liquide

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 19463
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
CONTENU NET : 205L, 20L, 1000L

Avis de modification

HERCULES CANADA INC.

~~3451 Erindale Station Road, Mississauga, Ontario L5C 2S9~~

Téléphone de l'entreprise: (905) 279-3338 - Téléphone d'urgence: (905) 848-8888
Suite 700, 55 City Centre Drive Mississauga ON L5B 1M3

POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Des conseils techniques concernant des problèmes spécifiques à un site sont disponibles en contactant Hercules Canada Inc.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PRÉCAUTIONS:

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
DANGER. CORROSIF POUR LES YEUX ET CAUSE DES BRÛLURES À L'ÉPIDERME. PEUT CAUSER DES ALLERGIES CUTANÉES. PEUT ÊTRE NOCIF SI INHALÉ. PEUT ÊTRE MORTEL SI AVALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un respirateur complet approuvé par le NIOSH, des gants résistant aux produits chimiques, un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussures, des chaussettes et un tablier résistant aux produits chimiques lors du mélange, et du chargement de ce produit, de même ue pendant le nettoyage et les réparations. Éviter de respirer les vapeurs ou la brume. Ne pas avalé. Se laver à fond après chaque manutention. NE PAS UTILISER DANS L'EAU POTABLE. Ne pas contaminer l'eau, la nourriture humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination. Retirer immédiatement l'équipement de protection et tous les vêtements si ce produit entre en contact avec la peau par l'intermédiaire de vêtements imprégnés du produit ou lors d'un déversement. Se laver la peau à fond et enfiler des vêtements propres. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes imprégnés du produit concentré ou fortement contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

PREMIERS SOINS:

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Des dommages probables aux muqueuses pourraient contre-indiquer le lavage gastrique. Des mesures préventives peuvent être nécessaires contre le choc circulatoire, la dépression respiratoire et les convulsions.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX: Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. L'effluent traité ne doit pas être déversé où il peut s'écouler dans les lacs, ruisseaux, rivières, étangs ou eaux publiques. Ne pas contaminer l'eau par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Utiliser ce produit seulement tel que prescrit sur cette étiquette. Le déversement à ciel ouvert est interdit. Ne pas rutiliser le contenant vide s'il est en plastique.

ENTREPOSAGE: PROTÉGER CONTRE LE GEL

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination de produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

Pâtes et papiers: Ce produit devrait être ajouté à un dosage de 0,1 à 0,5 kg par tonne de papier produite. Lorsqu'utilisé dans la production de papier ou de carton de grade alimentaire, le produit ne doit pas dépasser 250 grammes par tonne dans le papier fini.

Systèmes d'eau de refroidissement: Ajouter ce produit au taux de 50 à 200 ppm en continu ou par dosage choc, trois fois par semaine pour obtenir le contrôle.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))